en résultera ; peu à peu, les entreprises privées, surchargées par les revendications du travail et du salariat, ne produiront pas davantage que les entreprises publiques et l'on s'habituera à ce que l'argent ne rapporte plus nulle part que deux ou trois pour cent. Sauf quelques milliardaires dont les coffres défient toute atteinte, on ne fera plus fortune, on ne se *retirera plus* — ce qui était jadis le rêve de tout homme occupé — et l'assurance devenue peut-être moins chère, moins rébarbative, remplacera la tirelire de nos grands'mères. C'est une nouvelle aube qui se lève.

Dans sa chronique du *Soleil*, M. Claveau, fin lettré et homme d'esprit s'il en fut, proteste avec beaucoup de bonne humeur contre l'avalanche de lois philanthropiques sous lesquelles la bienveillance du gouvernement étouffe peu à peu l'initiative privée. L'Etat tourne peu à peu à l'homme d'affaires et notre confrère ne veut pas être lié même par des chaînes de fleurs :

« A cette heure, l'Etat est un sultan qui s'occupe, avec notre consentement, de nous élever à la dignité d'eunuques. On assure que c'est une charmante profession. Plus de soucis, plus de passions, plus de famille! Toute une existence de cancans, et de potins ; un rêve, dont le seul inconvénient serait la monotonie s'il était absolument nécessaire d'être un homme pour s'amuser. Lorsque nous en serons là, nous demanderons aussi en échange de notre virilité perdue un petit supplément de distractions. Ayant le pain, il nous faudra l'accompagnement ordinaire du pain chez les peuples assistés, il nous faudra les réjouissances populaires, les *circences*, une quantité de *circences*, la promenade du bœuf gras, des cavalcades quotidiennes et, pour le moins, deux carnavals : un carnaval d'hiver et un carnaval d'été.

N'est-ce pas joliment dit et ne trouvez-vous pas entre tant de pointes d'esprit une amusante pointe de bon sens?

De M. Paul de Cassagnac, dans l'*Autorité*, à propos de M. Piou et de ses partisans :

« En somme, nous blâmons l'évolution des Constitutionnels, car elle sera mal jugée par le suffrage universel et leur portera certainement dommage.

» Mais nous ne les combattrons pas — devant les électeurs.

» Leur programme, étiquette à part, est le nôtre.

» Ils sont conservateurs, comme nous, quoique autrement que nous.

» Nous les savons sincères et leurs intentions sont loyales.

» A notre avis, ils tentent une aventure inopportune et périlleuse.

» Comme le pigeon de la fable, ils s'ennuient au logis et veulent voir du pays.

» Ils reviendront au logis, peut-être traînant l'aile, mais ils reviendront.

» Cela ne peut peut pas être autrement.

» Et ils peuvent être assurés que nous leur gardons, chaude et fraternelle, leur place au grand foyer monarchique. »

SÉNAT

Séance du 12 Février

Présidence de M. Le Royer, président.

La séance est ouverte à trois heures.

M. le président prononce l'éloge de M. Eugène Lisbonne, sénateur de l'Hérault, décédé.

Le Sénat adopte sans discussion deux propositions de loi de M. Trarieux, l'une modifiant l'article 65 de la loi de 1881 sur la presse, l'autre modifiant les articles 435 et 436 du code du commerce.

Le Sénat décide qu'il passera à une deuxième délibération.

M. Loubet dépose et lit un rapport tendant à l'adoption d'un projet de loi approuvant la convention franco-hellénique.

M. Dide demande à interpeller le gouvernement sur la situation de l'Algérie.

Le Sénat décide que la date de la discussion de cette interpellation sera fixée dans sa prochaine séance;

Le Sénat s'ajourne à demain, à deux heures.

La séance est levée à 3 h. 45.

LE MARIAGE DE Mlle JEANNE HUGO et de M. Daudet

Paris, 12 février. — Le mariage de Mlle Jeanne Hugo avec M. Daudet a été pour la franc-maçonnerie l'occasion d'une manifestation retentissante.

De même que M. Lockroy avait interdit l'accès de la chambre où agonisait Victor Hugo à Mgr Guibert, cardinal-archevêque de Paris, de même, M. Lockroy, se basant sur un vœu exprimé, paraît-il, dans ses derniers jours, par Victor Hugo, avait exigé que le mariage de sa belle-fille eût lieu seulement devant l'officier de l'état-civil, M. Marmottan, maire du XVIe arrondissement.

Pour donner plus d'éclat à cette formalité et suppléer, dans la mesure du possible (pour les yeux et les oreilles seulement d'ailleurs), aux pompes solennelles de la cérémonie religieuse, des fleurs et des plantes vertes avaient été entassées à profusion dans le vestibule, escalier, couloirs, salons de la mairie de Passy, diminuant encore l'espace destiné aux invités.

Aux chants liturgiques d'une majestueuse simplicité, avaient été substitués des morceaux de musique profane et des airs sautillants exécutés par l'orchestre Lamoureux.

Dès quatre heures, une cohue fort indisciplinée avait envahi la mairie. Les invités des familles et de la municipalité de Passy se bousculaient à qui mieux mieux, tandis que bien des personnes critiquaient assez haut la stricte laïcité de la cérémonie.

Quelques francs-maçons déterminés se félicitaient de voir que les parents des jeunes époux avaient renoncé à appeler sur eux la bénédiction de l'Eglise.

La pseudo-cérémonie s'est forcément ressentie de cet état d'esprit, et le recueillement et la majesté sont restés confinés à la porte.

L'affluence était telle que nombre d'invités n'ont pu pénétrer et que plusieurs personnes se sont trouvées mal.

Quant au cortège, il a dû presque jouer des coudes pour arriver jusqu'à l'estrade dressée en son honneur.

Dans les articles, un peu réclames, publiés depuis quelques jours dans les journaux parisiens, on ne cessait de dire que Mme Carnot avait exprimé formellement le désir d'assister à la cérémonie et précisément l'absence de la femme du chef de l'Etat était très remarquée et très commentée.

Saisissant un prétexte banal, Mme Carnot, au dernier moment, s'est fait excuser; par contre, MM. Constans, Floquet, Ribot, Fallières, Bourgeois, Jules Ferry, Schœlcher, Vacquerie, Jules Simon étaient à leur poste dans cette parade laïque. On commentait également beaucoup l'absence du président du conseil.

M. Marmottan a prononcé une courte allocution en sa qualité de maire.

Après lui, M. Jules Simon a pris la parole et fait le panégyrique de Victor Hugo.

Le défilé des invités a duré près de deux heures. M. Alphonse Daudet, très fatigué, s'appuyait au bras d'un de ses amis, M. de Goncourt.

NOUVELLES DU JOUR

L'interpellation de M. Dide sur l'Algérie

Paris, 12 février. — Les amis de M. Pauliat, en prévision des incidents que pourrait faire naître, au Sénat, l'interpellation de M. Dide sur l'Algérie, et l'intervention de M. Jules Ferry, lui ont télégraphié de quitter son département où il est retenu par la maladie et de rentrer à Paris.

La statue de Marat

Paris, 12 février. — L'interpellation de M. Fresneau, au Luxembourg, a porté ses fruits. La statue de Marat, qui était en bonne place au parc Montsouris, a été enlevée aujourd'hui et remplacée par un groupe d'animaux.

Cette mesure aura pour conséquence, à la Chambre, une interpellation de MM. Jacques et Hovelacque, et, au Conseil municipal, une interpellation de MM. Lureau et Hattet.

Guillaume II à l'ambassade française à Berlin

Berlin, 12 février. — L'Empereur, portant l'uniforme des hussards de la garde, est arrivé à cinq heures au palais de l'ambassade de France pour assister au dîner offert par M. Herbette.

Le drapeau tricolore a été immédiatement hissé; la salle à manger était magnifiquement décorée; le menu, indiqué sur des cartes pointes par des artistes de Paris, comprenait treize services.

Mme Herbette a pris place entre l'empereur et le prince Henri. Vis-à-vis de ce dernier se trouvait M. Herbette ayant à son côté la princesse Henri.

Un duel fatal entre deux officiers supérieurs allemands

Berlin, 12 février. — Un duel au pistolet entre deux officiers supérieurs de la garnison de Berlin, le major Van Heidem et le baron de C... a eu une issue fatale.

A la première balle tirée à quinze pas, le baron de C.. est tombé frappé à la gorge; le major Van Heidem s'est constitué prisonnier.

La rencontre avait été décidée à la suite d'une vive discussion au sujet de la retraite du comte de Waldersée.

Arrestation de MM. Dillon et O'Brien à Folkestone

Boulogne, 12 février. — Les trois députés irlandais O'Brien, Dillon et Gille se sont embarqués aujourd'hui à destination de Folkestone.

Londres, 12 février. — MM. Dillon et O'Brien ont été arrêtés à leur arrivée à Folkestone.

Londres, 12 février. — Une réunion du parti antiparnelliste, présidée par M. Mac-Carthy, a été tenue cette après-midi à huis-clos.

Le compte-rendu officiel en sera communiqué plus tard aux journaux.

Une collision de trains

Quiévrain, 12 février. — Une collision s'est produite en gare ce matin entre deux trains de marchandises. Les dégâts matériels sont considérables. Il n'y a eu aucun accident de personnes.

Une expédition portugaise au Mozambique

Lisbonne, 12 février. — Des troupes d'infanterie, destinées à l'expédition du Mozambique, sont parties aujourd'hui à bord du *Loanda*. Une foule sympathique les a accompagnées jusqu'à l'embarcadère.

Une catastrophe près de Québec

Québec, 12 février. — Une terrible explosion s'est produite, ce matin, dans une fabrique de laine, à Oare, où une chaudière a éclaté. Trente cadavres ont été retrouvés.

Les grèves en Angleterre

Liverpool, 12 février. — Le mouvement gréviste s'étend de plus en plus. 2000 ouvriers des Docks se sont encore mis en grève. On craint que l'association des marins et des chauffeurs ne se prononce en faveur de la grève générale.

M. Crispi chez M. de Bismarck

Rome, 12 février. — Lors de la visite que le comte Herbert de Bismarck a rendue à M. Crispi, il a invité, de la part du prince son père, l'ex-premier ministre italien à venir se reposer à Friedrichsruhe. M. Crispi a promis de se rendre à cette invitation dès que ses affaires seraient arrangées.

Inauguration, au Vatican, de la taxe d'entrée dans les musées et les galeries

Rome, 12 février. — On a inauguré, au Vatican, la taxe d'entrée dans les musées et galeries. On annonce qu'un député de la gauche interpellera le président du Conseil à ce sujet.

Les Anglais et l'Afrique. — La question de Terre-Neuve

Londres, 12 février. — Sir Fergusson a déclaré, à la Chambre des communes, que le gouvernement anglais ne soulevait aucune objection à l'occupation de Tokar et de Hadour par les troupes égyptiennes.

Cette occupation ayant été recommandée par les autorités civiles et militaires afin de préserver le district autour de Souakim de l'oppression et du pillage exercés par les derviches, et surtout pour faciliter le commerce du blé.

Il a dit au sujet des pêcheries de Terre-Neuve que le système des primes à donner sur le poisson ne doit pas soulever d'objections, parce que d'une part le gouvernement français y attache une très grande importance; et que, d'autre part, c'est une question de règlement intérieur.

Quant aux traités, leur discussion est l'objet de notre plus sérieuse attention,

Assassinat d'un curé. — Condamnation à mort

Budapesth, 12 février. — La cour d'assises de Bellovar (Croatie) vient de condamner à mort la nommée Soka Turcinac, convaincue d'avoir assassiné le curé Poprovak, vieillard octogénaire, chez lequel elle était domestique.

La condamnée avait, pour faire disparaître les traces de son crime, mis le feu au cadavre de sa victime après l'avoir préalablement enduit de pétrole.

Guillaume II à l'ambassade de France

Berlin, 12 février. — Aujourd'hui a eu lieu à l'ambassade de France, un dîner de 36 couverts auquel a assisté l'empereur, le prince et la princesse Henri de Prusse, etc.

L'impératrice, un peu souffrante, s'était fait excuser.

Le nouveau chef du grand état-major allemand

Berlin, 12 février. — Contrairement à ce qui avait été dit, l'empereur Guillaume II a télégraphié au comte de Moltke, en lui demandant, le cas échéant, de prêter l'appui de son expérience à son nouveau successeur.

Le comte de Moltke a répondu qu'il était toujours à la disposition de l'empereur et du grand état-major, autant que ses forces le lui permettraient.

Avant de prendre possession de son poste, le général de Schlieffen s'est rendu en Silésie chez le comte de Moltke, et a eu avec lui un très long entretien sur toutes les questions concernant le grand état-major.

A la frontière russo-chinoise

Saint-Pétersbourg, 12 février. — Si l'on en croit certains bruits, les troupes chinoises occupent tous les points importants de la frontière russe. Le gouvernement pour répondre à ces mesures inattendues, se prépare à envoyer sous peu de fortes garnisons aux environs de Soungari.

Mgr Freppel

Paris, 12 février. — Mgr Freppel a accepté la présidence du congrès scientifique international des catholiques, qui se tiendra à Paris du 1er au 6 avril prochain.

Rome, 12 février. — Mgr Freppel, en arrivant à Rome, a été reçu, hier, très longuement par le pape.

Cette audience n'a ressemblé en rien à celle accordée à M. de Bonnefon et nous ne nous permettrons pas de l'interpréter.

Une créance relative

On lit dans le *Gaulois* à propos du général Gourko :

« Les journaux polonais publient une nouvelle à sensation : le général Gourko, gouverneur de Varsovie, aurait disparu depuis quelques jours de Varsovie sans laisser de traces.

» Le général serait en prison pour purger une peine que le czar lui aurait infligée pour divers traits de tyrannie et de cruauté dont il aurait été informé.

» C'est une vieille histoire qui revient sur l'eau et à laquelle il convient de n'accorder qu'une créance très relative. »

L'exposition de Chicago

M. Ribot a reçu une note des Etats-Unis invitant officiellement le gouvernement français à participer à l'Exposition universelle de Chicago qui s'ouvre le 1er mai 1893.

Une rectification de Mgr Puyol

Mgr Puyol envoie la rectification suivante à un journal de Paris :

« On vient de me communiquer trois journaux (*Le Figaro, Le Gaulois* et *La Liberté*), arrivés aujourd'hui de Paris, les seuls dont j'ai pu avoir connaissance, qui contiennent la *Note* officieuse dont le télégraphe a annoncé, il y a deux jours, la publication.

» Cette *Note* est ainsi conçue : j'en emprunte le texte au *Gaulois* :

« *Les déclarations* (portées à tribune la française, le 27 » janvier dernier, par l'honorable M. Ribot, dans l'affaire » des prêtres basques) *n'étaient que la reproduction » des déclarations que M. l'abbé Puyol avait faites » lui même au Vatican, en présence de notre ambas- » sadeur, M. Lefebvre de Béhaine, qui en a pris » acte.* »

» Autant d'inexactitudes que d'assertions.

» Jamais, pendant les dix années de mon séjour à Rome, je n'ai fait, ni eu à faire à aucun membre de la Cour Romaine, ni au Vatican, ni ailleurs, une déclaration quelconque, soit orale, soit écrite, en présence de M. le comte Lefebvre de Béhaine ou d'autre personne. Nul acte n'a donc pu être pris, par M. l'ambassadeur de France près du Saint-Siège, de ces déclarations imaginaires.

» Je regrette vivement d'avoir encore à rompre le silence. Mais je ne puis laisser s'accréditer une information qui autoriserait de mon témoignage et de mon aveu les graves imputations dirigées contre mon honneur.

» Rome, 8 février 1891. » P. E. Puyol.

» *Ancien supérieur de Saint-Louis-des-Français.* »

Mort de la supérieure du Val-de-Grace

Hier a eu lieu à midi, au Val-de-Grâce, l'enterrement de la sœur supérieure, Mme d'Hilaire de Moissac, en religion sœur Céline, née à l'île de Grenade (Antilles).

La défunte était, sous Charles X, demoiselle d'honneur à la cour du Roi. Elle est morte à l'âge de 91 ans (née le 20 décembre 1800) ayant 57 ans de religion et 31 ans de service au Val-de-Grâce, dont 20 comme supérieure.

Elle fut nommée, par M. Carnot, chevalier de la Légion d'honneur le 27 décembre 1887. Pendant la guerre, elle fut au Val-de-Grâce, puis à l'armée de Bazaine. S'étant échappée de Metz, elle entra à l'armée de la Loire et retourna à Paris au Val-de-Grâce.

D'après son testament, les obsèques ont été célébrées sans les honneurs militaires et avec le corbillard des pauvres.

Outrages à la religion

Mardi, à Orléans, on a pu voir des masques représentant le cardinal Lavigerie et trois Pères Blancs, des religieuses et des moines, voyageant en communauté et visitant les cafés.

A Paris, boulevard Saint-Michel, un individu déguisé en capucin et portant ouvert un livre qui, sans doute, représentait l'Evangile, se promenait dans la foule, accostant celui-ci ou celle-là, et singeant la bénédiction du prêtre.

Le désarmement général

On annonce, mais ce bruit mérite confirmation, que Guillaume II aurait l'intention de proposer le désarmement général au retour de son voyage en Angleterre, qui sera entouré d'une pompe et d'un éclat extraordinaires.

C'est pour se ménager l'appui de lord Salisbury, qu'il aurait inspiré à M. de Caprivi le discours du Reichstag où le chancelier disait que l'Afrique entière ne valait pas l'amitié de l'Angleterre.

Le départ de Mme Sheldon

Une intrépide Américaine vient de revenir à Londres : elle se prépare activement pour l'expédition qu'elle se propose de faire dans le centre de l'Afrique.

Elle sera accompagnée d'une femme de race blanche d'une demi-douzaine de femmes indiennes et de cinquante porteurs zanzibariens.

Emancipation des paysans des provinces Baltiques

Saint-Pétersbourg, 12 février. — On parle d'une nouvelle expropriation de terrains appartenant aux barons des provinces Baltiques. Le but poursuivi par le gouvernement est d'un côté de lutter contre l'influence allemande et de relever la situation économique des paysans. D'après le programme élaboré par le ministère des affaires intérieures, le gouvernement interviendra chaque fois que le rachat des terrains ne pourra être conclu par suite de trop grandes exigences de la part des propriétaires. Une banque spéciale dite d'expropriation sera fondée pour fournir les sommes nécessaires aux paysans.

SITUATION MÉTÉOROLOGIQUE. — Roubaix, 13 février. — Hauteur barométrique, 769. Température

A 7 heures du matin..... 2 degrés au-dessus de zéro.
A 1 » du soir....... 6 degrés au-dessus de zéro
A 5 » » 5 degrés au-dessus de zéro.

Paris, 12 février. — La bourrasque dont le centre était hier près d'Hernosand s'est creusée (Stockholm, 731mm). Le baromètre descend de nouveau sur l'ouest, le centre et le sud du continent; la pression s'est relevée sur les Iles britanniques, ainsi que sur nos côtes Ouest, elle atteint 773mm à Valentia et 776mm à Bordeaux.

En France, le vent souffle généralement du Nord-Ouest, et il est assez faible.

Des pluies sont tombées sur les côtes de la Manche, de la mer du Nord et la Baltique, au sud de l'Italie et à Gagliari.

La température monte sur l'ouest et le centre de l'Europe.

Le thermomètre marquait ce matin : 24° à Haparanda, 8° à Vienne, 3° à Bordeaux, + 1° à Paris, 3° à Valentia et 11 à Malte.

Dans les stations élevées le thermomètre marquait : 7° au puy de Dôme, 8° au mont Ventoux, et 9° au pic du Midi.

En France, le ciel va se découvrir et la température va s'abaisser de nouveau. Quelques pluies sont probables dans les régions de l'Est

A Paris, hier, temps brumeux.

Température la plus basse de la nuit : — 18.

L'UNION DES ACHATS

9me COMBINAISON. — **Participation aux tirages des valeurs à lots**

Avec les souches des bons de l'*Union des Achats*, on a droit à une participation à divers tirages de valeurs à lots. L'*Union des Achats* fait connaître, quelque temps avant chaque tirage, le nombre de souches nécessaires pour la participation. En général, trente souches de bons d'un franc donnent droit au dixième du lot, en cas de sortie au-dessus du pair du numéro de l'obligation à laquelle est attachée la participation. Ceux qui paieront leurs achats au moyen des bons de l'*Union*, pourront s'assurer la chance de gagner ainsi : 100 francs, 500 francs, 1000 francs, voire même 10000 francs si le numéro participant gagne le lot principal.

L'Union des Achats délivre :

Au prix de 4,50 des bons qui sont acceptés pour *cinq francs* par tous ses adhérents; au prix de 90 centimes des bons valant *un franc* et au prix de 45 centimes des bons valant *cinquante centimes*.

Au moyen des *souches* de ces bons, on peut participer à une ou plusieurs des combinaisons.

Les bons d'achat sont délivrés par les porteurs de journaux. On peut s'en procurer aussi :

1° A la librairie du Journal de Roubaix ;

2° Dans les principaux débits de tabac.

LES MAISONS, DESIREUSES D'ADHÉRER A L'UNION DES ACHATS, SONT PRIÉES D'ENVOYER LEUR NOM ET LEUR ADRESSE A LA LIBRAIRIE DU *Journal de Roubaix*.

Nota, — Il est bien entendu que les *Bons de l'Union des Achats* ne sont admis en compte que pour le paiement des ventes faites depuis le 1er janvier 1891.

(*Nous publions plus loin la liste des maisons adhérentes à l'*Union des Achats.)

CHRONIQUE LOCALE

ROUBAIX

Le tirage au sort.— Vendredi, à neuf heures, ont commencé, dans une des salles de l'Hôtel-de-Ville les opérations du tirage au sort pour les jeunes gens inscrits sur les tableaux de recensement de la classe de 1890. Ce sont les conscrits du canton-Est (Roubaix, puis Wattrelos) qui ont tiré les premiers.

Les opérations étaient présidées par M. Guérin, secrétaire général de la Préfecture du Nord. Il était accompagné de M. Cailliau, chef de bureau à la Préfecture. Ces messieurs sont arrivés à Roubaix à 8 heures 25 et ont été reçus à la gare par MM. Julien Lagache, maire, et Paul Watine, adjoint. Les honneurs ont été rendus à la mairie par une escouade d'agents de police, commandée par M. Friez, inspecteur et un peloton de gendarmerie sous les ordres de M. Germain, maréchal des logis chef.

Le service d'ordre était assuré, dans la salle du tirage, par M. Martin, commissaire de police du 2e arrondissement qui avait ceint son écharpe. On remarquait, en outre, MM Leuridan-Noclin, maire de Wattrelos, Barroyer, commissaire central de police, Corbière, lieutenant de gendarmerie et plusieurs chefs de service de la mairie.

Une innovation a été apportée, cette année, dans le mode de tirage; les numéros n'étaient plus, comme par le passé, enfermés dans des étuis, mais glissés dans des olives en bois ; ce système d'un contrôle peut-être plus facile, n'a pas donné le résultat qu'on espérait, celui de gagner du temps et il était dix heures et quart quand le premier conscrit a mis la main dans l'urne.

Le nombre de jeunes gens appelés dans le canton-Est à participer au tirage au sort était de 801, y compris la commune de Wattrelos. Nous donnons plus loin la liste des numéros sortis.

A midi et quart les opérations ont été suspendues pour être reprises à deux heures de l'après-midi. Un déjeuner auquel assistaient MM. Guérin, secrétaire général, Julien Lagache, maire de Roubaix, Leuridan-Noclin, maire de Wattrelos, Vinchon, P. Destombes, P. Watine, adjoints au maire de Roubaix, Cailliau, chef de bureau à la préfecture de Lille, Barroyer, commissaire central, Gilbert Sayet, secrétaire général de la Mairie, Corbière, lieutenant de gendarmerie, Martin, commissaire de police, a été servi dans le salon de l'Hôtel-de-Ville.

La Grand'Place et les rues y aboutissant ont présenté une vive animation. Des groupes de jeunes gens, coiffés de banderolles et de fleurs multicolores, ont parcouru les rues en chantant des refrains de circonstance.

Le service médical de nuit. — Nous croyons devoir rappeler aux personnes qui ignorent si les requérants ont la faculté de choisir parmi les docteurs en médecine et sages-femmes inscrits au tableau, les termes de l'article 4 ainsi conçu :

» Toute personne qui réclamera l'assistance médicale de nuit devra se rendre au poste de police de son quartier et, après avoir désigné le nom du praticien ou de la sage-femme de son choix, elle se rendra, avec un agent détaché du poste, au domicile du praticien ou de la sage-femme.

» Après avoir donné des soins à la personne malade, le praticien ou la sage-femme sera accompagné de cet agent jusqu'à sa demeure.»

Il résulte de ce qui précède, que la faculté de choisir un médecin ou une sage-femme ne saurait être contestée.

L'ouverture des barrières de dégel. — Un arrêté préfectoral, en date du 10 février 1891, fixe au 12 février à 6 heures du matin l'ouverture des barrières de dégel sur les routes départementales, sur les chemins vicinaux de grande communication et d'intérêt communal de l'arrondissement de Lille. Pendant les deux jours qui suivront l'ouverture des barrières de dégel, les voitures, dont la circulation était interdite pendant le dégel, ne pourront partir du lieu où elles auront été retenues que deux à la fois, et les convois de deux voitures ne pourront se succéder qu'à un quart d'heure d'intervalle.

Société de géographie. — Voici le sommaire de la conférence que M. Merchier doit faire samedi soir à la bourse de Roubaix : *l'Algérie*, ce que l'a faite la nature, ce qu'elle fut dans le passé, ce qu'elle est dans le présent, ce qu'elle peut être dans l'avenir.

Cette causerie, qui durera une heure et demie environ, sera faite presqu'entièrement dans l'obscurité, à cause du grand nombre de projections lumineuses dont elle est accompagnée.

Le tirage au sort. — C'est aujourd'hui à neuf heures du matin que commenceront pour le canton-Est, les opérations du tirage au sort : le nombre des conscrits est d'environ huit cents. Demain samedi aura lieu le tirage au sort pour le canton-Ouest : le nombre des jeunes gens qui figurent sur les tableaux de recensement est de six cents.

Un noyé. — Des ouvriers ont trouvé, dans le canal, à midi, près de l'Ecole de natation le corps d'un individu dont l'identité n'a pu être établie. Le cadavre, qui a séjourné dans l'eau plusieurs mois, est dans un tel état de décomposition qu'il a fallu prendre de grandes précautions pour qu'il ne tombât pas en morceaux. Le noyé est un homme de très-grande taille, mais il serait difficile de dire, même approximativement, son âge tant il est méconnaissable. Les agents du poste du Pont Morel sont allés prévenir M. Chauvet, commissaire de police du quatrième arrondissement. Après les formalités d'usage, le cadavre a été transporté à la morgue de l'Hôtel-Dieu.

Un mari dénaturé. — La rue de Croix était mise en émoi, mercredi soir, par les cris répétés de : A l'assassin! L'agent Delcueillerie trouva, dans la cour Bayart, un cordonnier, François Delombaert, absolument ivre, qui battait sa femme avec une violence inouïe. Quand l'agent arriva, la scène durait depuis *deux heures*. Delombaert fut enfin obligé de lâcher prise. Mais pendant qu'on le conduisait au dépôt de sûreté, il se jeta sur l'agent et le maltraita si fort que celui-ci dut avoir recours à l'intervention de son collègue Calonne. Le forcené a été solidement garrotté.

Le vol de la rue des Arts. — Nous avons dit que la domestique de Mme Gillebert, rue des Arts, était soupçonnée d'avoir soustrait à sa maîtresse une somme de cent cinquante francs en billets de banque. Cette fille est entrée dans la voie des aveux. Elle a déclaré en outre que, quelques jours avant de commettre ce vol, elle avait encore enlevé une certaine somme en or ; elle a été conduite à la prison de Lille.

Un vol rue Daubenton. — Un marchand de comestibles avait arrêté sa voiture devant la maison d'un client. Lorsqu'il sortit, il remarqua que la portière était ouverte et qu'une boîte contenant des sucreries avait disparu. Le voleur n'a pu être retrouvé.

Un vol, Grande-Rue. — Dans la soirée de mercredi, les agents de sûreté Castelain et Cuvelier ont surpris en flagrant délit de vol d'un peigne dit « râteau », au préjudice de M. Gaston Lécurier, un gamin de onze ans, nommé Pierre Simoens : il habite avec sa mère, rue Sainte-Elisabeth. Conduit au poste de la place Sainte-Elisabeth le jeune voleur a déclaré que sa sœur Marie, âgée de douze ans, faisait le guet pendant qu'il « travaillait » et que cela lui arrivait souvent. La fillette, après interrogatoire, a été également arrêtée.

Une tentative de vol rue du Moulin. — Plusieurs personnes aperçurent, mercredi soir, un individu qui s'enfuyait d'une maison occupée par un fileur, M. Emile Debosscho. L'une d'elles pénétra dans l'habitation, et trouva une bougie allumée sur la table. Le locataire descendit. Rien n'avait été dérangé dans l'appartement; la porte d'entrée, qui avait été fermée à clef, se trouvait grande ouverte sans que la serrure en fût forcée. Malgré toutes les recherches, le coupable n'a pu être retrouvé.

Un accident, rue de Lille. — Une femme d'une cinquantaine d'années, Mme Vangheleuve, se trouvait jeudi matin à son grenier. Elle portait un panier de linge. Sur le palier, elle fit un faux pas et dégringola du haut en bas des marches. Au bruit de sa chute son fils accourut, et il fut obligé de transporter la pauvre femme sur son lit ; Mme Vangheleuve se trouvant dans l'impossibilité de marcher. Un médecin a déclaré qu'elle s'était fracturé la cheville droite et foulé le pouce droit.

Un enfant dans le canal. — Dans la soirée de mercredi, plusieurs enfants jouaient près du pont du cimetière. L'un d'eux, Jean Bonte, âgé de treize ans et habitant à Wattrelos, tomba dans le canal. A ce moment passait un dessinateur de Leers, M. Oscar Dobigies. Aux cris de l'enfant, il s'élança à son secours et parvint non sans peine à le retirer sain et sauf. Il le transporta dans un estaminet voisin, où il lui donna des soins empressés, puis il le reconduisit chez sa mère.

Une arrestation, rue de Lille. — Un ouvrier fileur âgé de trente ans, Emmanuel Rickals, sans domicile fixe et ne possédant aucun papier justifiant de son identité, a été trouvé jeudi matin dans la rue de Lille, mendiant de porte en porte et menaçant les personnes qui ne lui donnaient rien. Rickals a été conduit à Lille.

Une singulière agression. — Un individu nommé Jean-Baptiste [illegible], s'est présenté, mercredi soir, chez une brave ouvrière, Mme Pierre Simoens, habitant la rue des Longues-Haies, cour Capart. Après avoir demandé si le mari était là, il se jeta sur cette femme et la roua de coups. Le fils de Mme Simoens courut chercher du secours au poste de police de la rue des Fossés; la scène de violence ne prit fin qu'à l'arrivée d'un agent qui conduisit l'agresseur au dépôt de sûreté. On ignore les motifs qui l'on fait agir.

L'audience de jeudi au tribunal de simple police. L'audience du 12 février est présidée par M. Claustre. Parmi les nombreuses causes appelées la plus longue et certainement la plus embrouillée a trait aux querelles de deux familles de Croix. Une femme — il y a toujours de la femme dans ces dissensions — a appelé sa voisine (pardon, lectrices....) « gueule de singe ». Et elle a renchéri cet aimable compliment de deux autres qualificatifs, que la langue française reconnaît, mais que la morale repousse et que la justice condamne.

« Gueule de singe » a riposté comme bien on pense. Et voilà les parties en présence devant M. le juge de paix, où l'engagement devient général et homérique. Les témoins s'accusent mutuellement d'être vendus, et M. le juge se voit forcé de menacer de mettre tout le monde à la porte. Finalement, la femme maltraitée l'emporte, et son adversaire est condamné à 3 francs d'amende. La smala montre, en partant, une telle effervescence, que M. le président invite des agents à l'accompagner jusqu'à la sortie.

— Pour une singulière idée, voilà une singulière idée. Une femme du quartier de l'Epeule entre chez une voisine. Elle trouve du beurre sur la table, elle le prend et va le flanquer dans.... — je vous le donne en mille!.... — enfin dans un endroit qu'on est convenu d'appeler « petit ». Naturellement, la voisine se fâche et veut mettre à la porte la femme au beurre ; mais ne voilà-t-il pas que celle-ci lui administre une paire de soufflets par dessus le marché !

A l'audience, la prévenue — une flamande — répond *nein!... nein!* à toutes les questions qu'on lui pose. Elle dit qu'elle ne sait pas le français : « Vous ne savez que donner des calottes.. » remarque M. le Président. La prévenue est accompagnée de sa fille qui plaide « un fois, s'tu, pour son momère » de façon à provoquer une hilarité générale. Enfin de compte, la femme au beurre est condamnée à trois journées de travail.

— Diverses condamnations sont infligées pour les causes habituelles : défaut d'éclairage, vagabondage de chiens, contravention à la loi Grammont, défaut de déclaration d'étranger, tapage nocturne, etc.

Un individu qui a fumé au Théâtre Deschamps est condamné à une amende de un franc; le tribunal lève l'audience après avoir condamné quelques dames du trottoir — pour la plupart récidivistes — et toute une série de propriétaires de la rue des Anges qui ne se sont pas conformés aux arrêtés municipaux sur la voirie.

Croix. — Conseil Municipal. — *Séance du 12 février 1891.* — Présidence de M. Louis Pluquet, maire. La séance est ouverte à 8 h. 40.

Présents : MM. Achile Florin et Henri Ségard, adjoints; Alcide Couturier, Jean-Baptiste Roger, Florentin Selosse, Joannin Guibal, Louis Lamblin; Henri Desreumaux, Pierre-Henri Lepers, François Mullier, Emile Mangez, Paul Lefebvre, J. Louis Castel.

Absents : MM. Emile Cocheteux, Honoré Sève, Alfred Desreux, Jules Renaud, Alfred Duparcq, Eugène Caen, Edouard Lecomte.

M. le Maire donne lecture de l'arrêté de convocation pour la session de février.

M. Descamps, secrétaire, lit le procès-verbal de la dernière séance qui est adopté sans observations.

M. le Maire. — Lors de la dernière réunion, vous avez renvoyé aux Commissions des finances et de voirie les pétitions adressées par les habitants du boulevard de la Chapelle et de la rue Kléber, concernant ces rues. Ces Commissions se sont réunies plusieurs fois et il résulte des débats que pour être reconnues, il manque des maisons dans chacune de ces voies ; nous avons, en effet, pris pour règle habituelle de ne paver que lorsque les rues seraient à moitié construites.

M. Florin. — En allant jusqu'à la rue de Tunis, il manque encore 15m50 de constructions.

M. Segard. — La rue Kléber ne finit pas à la rue de Tunis, elle ira probablement jusqu'à la place de la nouvelle église.

M. le Maire. — Dans la demande, la limite n'est pas désignée, le plan seul l'indique. Toutefois, même en allant jusqu'à la dernière maison des signataires de la pétition, il n'y a pas encore suffisamment de constructions. A vous de voir si vous voulez déroger à notre règle de conduite, je ne le pense pas.

Un membre.— Il ne faut pas créer de précédent.

M. le Maire. — En prenant la chose au mieux pour les demandeurs, il est impossible de leur donner satisfaction quant à présent.

Une proposition d'ajournement est adoptée.

Le boulevard de la Chapelle qui se trouve dans le même cas, est l'objet de la même décision.

M. Florin. — Il manque encore ici 11 m. 50 de constructions.

M. le Maire. — A la session de février, nous avons pour habitude de renouveler nos Commissions. On va appeler les noms des membres composant celles de l'année dernière; si quelqu'un a des observations à présenter, il voudra bien le faire

M. Descamps procède à l'appellation.

Les mêmes conseillers sont désignés pour les commissions de salubrité, des finances, des écoles, des travaux et des eaux. Pour celle de la voirie, M. Desreumaux est nommé en remplacement de M. Lepers, décédé.

M. Alcide Couturier demande si on ne renouvelle pas la commission des logements insalubres.

M. le Maire. — Cette commission a été nommée récemment et son mandat n'est pas expiré.

M. le Maire. — Jadis, nous avons manifesté le désir de pouvoir disposer d'un terrain attenant à l'école du centre; nos propositions n'avaient pu aboutir et la question avait été ajournée.

Mme Ducroquet étant morte, je suis allé voir M. Isaac Holden pour renouveler notre demande et s'entendre sur le prix. Ce dernier ne voyait pas d'inconvénients à nous céder cette parcelle de terre; mais il devait en parler à ses associés. J'ai revu ces messieurs qui ont décidé de *donner* à la commune le terrain en question. Je propose, en conséquence, de leur adresser des remerciements par lettre. Adopté.

M. le maire. — Puisque nous parlons de cette école, il me semble qu'il serait bien nécessaire d'y construire un préau couvert. Cette proposition est renvoyée aux commissions des finances et des écoles.

M. le Maire sollicite également la transformation de l'école enfantine de la rue de la Gare, dirigée par Mlle Harcqz, en école maternelle. Les appointements du professeur, actuellement payés par la commune, le seraient par l'Etat; je crois aussi qu'il y aura quelques travaux à faire. On pourrait demander au préfet de transmettre l'affaire au conseil départemental de l'instruction primaire. Le renvoi aux commissions des écoles et finances est adopté.

M. le Maire. — Il serait peut-être bon de renvoyer, en même temps, aux mêmes commissions, la construction d'un préau couvert à l'école de la Grande-Rue qui vient d'être laïcisée. Adopté.

M. Monge, receveur municipal, donne lecture de demandes de crédits divers qui sont votés. (*A suivre*).

— Les auteurs du vol commis, dans la nuit de mardi à mercredi, chez M. Cagne-Hospied, rue de l'Amiral Courbet, ont été arrêtés et remis à la gendarmerie, sur la déclaration de la mère de l'un d'eux.

Les inculpés sont Ruez, rue du Créchet, Clerbois, cour Caplette et Houtoff, cour du Pavillon, tous trois âgés de 12 à 15 ans.

Les marchandises ont été retrouvées cachées dans un fossé.

— Une petite fille de 4 ans, du nom de Thorel, cour Caplette, qui avait été envoyée en course par sa mère, avec un panier et un porte-monnaie contenant 5 francs, a été victime d'un vol de la part d'une fillette un peu plus âgée, qui s'est emparée de l'argent.

La prévenue nie énergiquement mais deux de ses compagnes affirment avoir vu l'inculpée munie de la pièce.

Wattrelos. — *Un accident.* — Une fillette de neuf ans et demi, Elise Vandendriessche, dont les parents habitent le hameau Saint-Liévin, a été, mercredi matin, victime d'un accident assez grave. La jeune enfant était montée avec sa mère dans un grenier où on séchait du linge; la trappe n'avait pas été refermée et, pendant que Mme Vandendriessche avait le dos tourné, la petite fille tomba dans le vide. Lorsqu'on la releva, elle avait une blessure profonde au-dessus de l'œil droit, et avait une plaie au genou. On espère que la santé de la fillette ne se ressentira pas de cet accident.

— *Un vol.* — Dans la nuit de mardi à mercredi, des malfaiteurs inconnus se sont introduits dans la maison de M. Jules Dujardin et ont fouillé tous les meubles du rez-de chaussée. Dans le tiroir d'une commode, se trouvait une somme de trente-deux francs qu'ils ont enlevée. Les voleurs ont aussi fait main basse sur quelques effets d'habillement et sur des outils de menuisier enfermés dans une dépendance de l'habitation. On a retrouvé, le lendemain matin, un porte-monnaie déchiré qui n'appartenait pas à M. Dujardin : On ne sait sur qui porter les soupçons.

Wasquehal. — Les cartes, pour la soirée dramatique et musicale, organisée pour le dimanche 15 février, par l'Association amicale des anciens élèves des Frères de Roubaix, se délivrent, aux prix de *un franc* et de *cinquante centimes* chez M. Delemasure, à Wasquehal.

La soirée commencera à cinq heures et demie précises.

Comme on le sait, on représentera le beau drame de M. Baju, *Jeanne-d'Arc*. On terminera la fête par une comédie de Labiche.

Vols à Lys-lez-Lannoy et à Hem. — Des individus restés inconnus ont pénétré, la nuit de mercredi à jeudi, chez M. Wanin, cabaretier à l'*Américain*. Le chien

---

FEUILLETON DU 14 FÉVRIER 1891. — 6

BOUCHE CLOSE

V

Toutefois, elle resta convaincue que Patrice était un homme à ménager l'influence qu'il avait dû garder, qu'il reprendrait dans tous les cas sur Antoine. Point de bonne diplomatie sans alliances.

Quand ils furent sur le trottoir de la rue de Vienne où demeurait la cantatrice, O'Farrell dit à son ami, qui marchait sans ouvrir la bouche, enfoncé jusqu'aux yeux dans son pardessus :

— C'est le quatuor de *Faust* que nous venons de jouer. La prochaine fois, j'espère que tu te chargeras de dame Marthe, d'autant plus que m'as l'air d'un ténor peu en voix.

— La mère est une charmante femme, répondit Godefroid. Vous causiez comme de vieux amis.

— Nous causions comme doivent causer le voleur et le juge d'instruction. Du moins, je le suppose, n'ayant jamais été à pareille fête. Je m'aperçois maintenant que j'ai raconté à cette commère toutes mes histoires, et même un peu des tiennes. Mais tant pis pour toi !

— Je n'ai pas d'histoires, soupira Godefroid.

— [illegible] à ta place, mon ami, j'ai quelque idée [illegible] pas longtemps pour en avoir une.

On dit que, chez ces dames du chant et de la danse, les élans de gratitude vont vite et qu'ils vont loin.

— Encore! Une fois pour toutes laisse aux imbéciles qui ne me connaissent pas cette fade plaisanterie.

— Où serait le mal? T'es-tu fait abbé pendant que j'étais au Cambodge.

— Non ! mais je me suis fait compositeur d'opéra ce qui revient au même à certains égards. Si j'étais assez fou pour... distinguer une de mes cantatrices, je serais perdu. J'aurais contre moi, dans la semaine, le directeur craignant pour son autorité et pour sa caisse, les camarades jalouses, les abonnés furieux de cette concurrence déloyale, en un mot tout le monde.

— C'est bien, dit O'Farrell en regardant son ami en dessous. Tu me laisses le champ libre, j'en profiterai. Car moi, Dieu merci ! je ne compose pas d'opéras.

Antoine haussa les épaules sans répondre et les deux compagnons se quittèrent. pour retourner chez Godefroid, l'autre pour mettre des cartes chez quelques gros bonnets de l'art et du journalisme. En rentrant chez lui, la première chose qu'aperçut le musicien fut Patrice, voluptueusement étendu dans un fauteuil, en fumant en face d'un bon feu.

— Tu te reposes! grommela-t-il en ôtant son pardessus. Tu as de la chance! Il faut que je travaille, moi. Des lettres à écrire pour la moitié de la nuit.

— Maître, dit O'Farrell, déjà debout, ton esclave tes ordres. Me veux-tu pour secrétaire ?

— Avec enthousiasme. Si tu crois que je vais me faire prier! Assieds-toi là et réponds au menu fretin, aux gens qui se plaignent de n'avoir pas eu de place à la première représentation ou qui m'en demandent pour les suivantes. Je me charge des autres, des importants, pour qui l'autographe est de rigueur. Il faut avant tout que je brode une demi-douzaine de variations sur ce thème obligé: « Monsieur—ou Madame » — *Constantin* a réussi grâce à vous. Sans votre » immense talent, c'était une chûte.»

— Pourquoi ne leur as-tu pas dit cette phrase de vive voix ?

— Je l'ai dite et redite. Mais il faut que mes épanchements soient imprimés demain dans les journaux. C'est l'usage. Allons, vite à la besogne !

Bientôt les plumes grincèrent sur le papier. Quand l'heure vint de se mettre à table, on était débarrassé du plus gros de la tâche. Godefroid demeura taciturne pendant le repas et ne fit guère honneur aux mets. Comme on servait les fruits, il quitta la table, se sentant mal à l'aise, et voulut ouvrir la fenêtre Mais il ne put accomplir le court trajet. Ses jambes le trahirent et sans le secours d'O'Farell qui, reçut dans ses bras, il serait tombé. Il put arriver jusqu'à un fauteuil où il perdit connaissance.

Une heure après, le médecin de l'Opéra quittait son malade revenu à la vie, mais visiblement épuisé. Patrice l'accompagna dans l'antichambre et, baissant la voix, l'interrogea. Le docteur ne répondit que par cette question :

— Vous êtes l'ami de Godefroid ?

— Son meilleur ami, revenu, hier seulement, d'une longue absence.

— Monsieur O'Farrell, sans doute ? Le cher maître m'a souvent parlé de vous.

Patrice s'inclina en signe d'affirmation.

— Voulez-vous, reprit le médecin, venir chez moi demain de bonne heure ? Nous causerons. Mais il ne faut pas que notre ami s'en doute.

Le lendemain matin les deux hommes se retrouvèrent, comme il était convenu.

— Monsieur commença le docteur, votre présence m'ôte un souci pénible. Il n'y a pas, dans tout Paris, d'homme plus isolé que Godefroid. C'est sa faute, mais chacun arrange sa vie selon son caractère. Godefroid est sérieusement menacé, car l'accident dont vous avez été témoin n'est pas le premier qui lui survient. Il travaille trop depuis vingt ans, et, comme chez lui, le cœur travaille plus que la tête, il mourra par le cœur.

— Comment ! s'écria Patrice, il est condamné ?

— Nous avons, Dieu merci ! des délais d'appel, et voilà précisément ce que je voulais vous dire. En l'obligeant à modérer son travail, en écartant de lui toute secousse morale. tout chagrin, en le distrayant de ceux qu'il peut avoir — je soupçonne qu'il en a — ses amis peuvent prolonger longtemps sa vie. L'affection qu'il vous porte est grande ; sa confiance en vous est complète. J'ignore quels sont vos projets. Mais si vous deviez vivre à portée de lui, je me sentirais bien rassuré, sachant ce qui vous valez et qui vous êtes.

— Monsieur, répondit Patrice en s'inclinant, vous n'exagérez rien en ce qui concerne mon amitié pour Godefroid. Quant à mes projets, ils sont encore très vagues. Mais n'estimez-vous pas qu'une bonne femme est un remède plus sûr qu'un bon ami.

— Une *bonne* femme, assurément. Reste à trouver la pharmacie où se vend ce rare produit. Si vous la connaissez, vous êtes plus avancé que moi. Marier Godefroid ! Il n'est pas assez malade encore pour arriver à ce médicament hasardeux. Une femme pot-au-feu l'étouffera sous la vulgarité du terre à terre. Une coquette le fera rôtir au petit feu de la jalousie. Une acariâtre fera crever son anévrisme dans un accès de rage. Une avare l'achèvera en l'obligeant à gagner des écus, coûte que coûte, par un travail d'arrache-pied. Parbleu ! monsieur, laissez-moi vous le dire. Si je connaissais une femme distinguée, belle, vertueuse, agréable d'humeur et désintéressée, la première chose que je ferais serait de la prendre pour moi. Aussi j'ai bien peur de rester vieux garçon et, puisque vous aimez Godefroid, je vous conseille de compter sur vous-même pour le soigner. Il y gagnera quelques mois de vie et vous aurez quelques regrets de moins. Mais surtout pas de secousses !

VI

En entrant chez son ami, Patrice le trouva debout comme à l'ordinaire. Il semblait nerveux, préoccupé, et, d'un pas vacillant, il arpentait son cabinet de travail.

— Pourquoi t'être levé si tôt ? demanda le jeune homme. Rien ne t'empêche de te reposer maintenant.

— Me reposer ? Le jour d'une représentation ? Je voudrais bien t'y voir ! C'est aujourd'hui qu'a lieu la vraie bataille et, ce soir, le terrain n'est plus libre. Hier, chacun pouvait encore applaudir à volonté ma pauvre musique, selon son bon plaisir. Mais la critique a fait son œuvre, elle a mis des écriteaux, planté des barrières, tracé d'avance l'espace laissé libre à l'approbation, qui est, je te prie de le croire, mesuré parcimonieusement. Le public obéira, car il est dressé. Tu le verras se renfrogner ou s'épanouir aux endroits désignés, automatiquement. Quelle torture pour un artiste !

— Les artistes, répondit O'Farrell, sont des êtres supérieurs en apparence, mais, en réalité, merveilleusement incomplets. Ils sont désarmés contre les luttes et les réactions de la vie. Tu devrais être, en ce moment, le plus heureux des hommes, et je ne serais pas étonné d'apprendre que tu penses au suicide.

— N'y as-tu donc jamais pensé ? demanda Godefroid sans répondre à la question faite à lui-même.

— Jamais. Le suicide est une lâcheté, quoi que tu en dises. La vie est une bataille, et moi j'aime la bataille. J'ai lutté contre les hommes, contre les bêtes, contre le soleil, contre la mauvaise chance, contre tout...

— As-tu lutté contre toi-même ?

— Non. Le sieur Patrice et moi nous nous entendons sur toute chose comme les doigts de la main.

— Alors, ne te presse pas de dire que tu aimes la bataille. Tu ne connais pas la pire de toutes.

— Allons ! conclut O'Farrell qui voulut changer de conversation ; je vois un monceau de lettres sur la table. Je reprends mon service. Travaillons.

Ils continuèrent à dépouiller la correspondance, interrompus fréquemment par des visites nombreuses : le docteur, un impresario étranger, un journaliste en retard pour son *interview*, un attaché de cabinet venant solliciter une loge de son ministre. Au milieu de ces distractions salutaires, la matinée se passa.

Comme les deux compagnons s'allaient mettre à table, un billet fut apporté dont la seule écriture amena tant de pâleur sur les joues de Godefroid, qu'on aurait pu craindre qu'il ne s'évanouit de nouveau.

(*A suivre*)

Léon de Tinseau